



Courrier Clubs N° 1416 du 30 avril 2019



Pas de permanence au comité le vendredi 26 avril,
le mercredi 1er mai et le jeudi 02 mai 2019.



La réunion de bureau du 09 mai 2019 est annulée.

**Le Colloque prévu le 2 juin 2019
est reporté au samedi 6 juillet 2019 !**



Conseil d'administration

■ Compte rendu de la réunion du 18 avril 2019

Présents : J. Boulanger - Y. Dalmasia - M. Jouandon – R. Heurtel – C. Rimbart
M. Fondevila-Vidal – M. Raffestin
Excusés : L. Doisneau - M. Dréan - J. Franck – D. Franck – J. Jouvion – E. Picault –
C. Tournecuillert
Invité : F. Huertas

Les comptes rendus du conseil d'administration du 14/03 et de la réunion du bureau du 04/04/2019 sont approuvés.

CNDS :

Une liste de 29 fédérations pilotes a été retenue pour la gestion et l'attribution de la subvention CNDS, dont la Fédération française de natation qui va gérer en autonomie la campagne 2019. A la date du conseil d'administration, les modalités relatives aux dépôts des dossiers, cadrage des projets, ... ne sont pas connues.

POINT SUR LE REGROUPEMENT DES JUNIORS A FONTAINEBLEAU LES 6 ET 7 AVRIL 2019 :

Un sondage mené auprès des Juniors durant le regroupement fait apparaître que ce type de manifestation est jugé utile.

Le conseil d'administration retient donc le renouvellement de cette action la saison prochaine, assorti d'une réflexion préalable sur les niveaux concernés.

Le conseil souligne la qualité du compte rendu qui a été établi à l'issue du regroupement.

MEETING DE NANCY EN JUIN

Les nageurs qui ont fait partie des deux regroupements de la saison sont sélectionnés pour représenter le comité départemental au Meeting de Nancy. Les nageurs vont recevoir une lettre d'invitation.

La délégation du comité sera constituée de 33 nageurs, 4 entraîneurs, F. Huertas et un délégué.

Côté logistique, transport, hébergement (hôtel B&B) et restauration (Courte Paille) sont organisés.

TARIFS ENGAGEMENTS, STAGE...A APPLIQUER LORS DE LA SAISON 2019/2020

Le conseil d'administration souhaite s'inscrire dans le prolongement de la politique menée par la FFN cette saison en faveur du 100 % licence. Les écarts entre les tarifs appliqués entre les clubs 100 % licences et ceux qui ne le sont pas vont être revus à la hausse. Ils seront mis au vote lors du conseil d'administration en juin.

Le conseil d'administration demande que les attestations 100 % licences qui seront établies par les clubs en septembre 2019 sur la base de la saison 2018/2019, soient systématiquement accompagnées du bilan financier de la saison 2018/2019.

TOUR DE TABLE

J. BOULANGER :

Le chronométrage électronique ne pourra être installé à Corbeil pour les Championnats d'été de l'Essonne des 25 et 26 mai 2019 que s'il est possible d'accéder au bassin la veille à 14 H. Ce point reste à valider par le Président de l'ASCE.

Y. DALMASIE :

A ce jour, le comité a enregistré 10 485 licences.

M. JOUANDON

Avec une participation de 103 nageurs au Meeting open d'été des Maîtres à Corbeil les 13 et 14 avril 2019, le comité constate que nous sommes légèrement en deçà de la moyenne de participants. Il est donc préconisé de maintenir cette compétition la saison prochaine, en veillant à en assurer la promotion dès le début de la saison.

C. RIMBERT

- Suite au Pass'Sports de l'eau organisé à Grigny le 31/03, un courrier de rappel des règles de participation (nageurs licenciés, niveau de formation des délégués ENF) a été adressé à deux clubs.
- Deux clubs ont suggéré l'organisation d'un Pass'Compétition à l'issue de la Journée spéciale Avenir fixée le 12/05. Compte tenu du calendrier ENF et des officiels nécessaires à l'organisation d'un Pass'Compétition, le conseil d'administration ne donne pas de suite favorable. Les deux prochains rendez-vous pour le passage du Pass'Compétition sont respectivement le 19/05 à Draveil et à Epinay et le 23/06 à Brétigny-sur-Orge.

M. RAFFESTIN

- Avec 5 compétitions organisées simultanément le même week-end, le secrétariat a été mis à rude épreuve. Le conseil d'administration adresse ses remerciements à Gaëtan.
- Pour la saison prochaine, il conviendra de trouver un nouveau responsable pour le secteur 4, M. Laurent Gagnepain ayant décidé de quitter ce poste (départ du club de Brunoy).
- Coupe des départements de la Ligue du 8/05 à Torcy : le département doit proposer 4 officiels dont 1 officiel A. – Juge arbitre : J. Jouvion – Les horaires sont à venir. Le rassemblement se fera sur place. Le comité prendra en charge le déjeuner. Les nageurs n'ayant pas encore été doté de leur nouvel équipement (bonnet, tee-shirt, short) le seront à cette occasion.

F. HUERTAS

Le colloque du 2 juin est reporté au samedi 6 juillet après-midi. Il n'y aura pas d'intervenant.

M. FONDEVILA

Meeting open d'été des Maîtres à Corbeil les 13 et 14 avril 2019 : de grosses difficultés rencontrées pour constituer un jury, surtout le samedi après-midi. Les trois candidats qui se sont présentés n'ont pas pu être formés. Il faut également veiller à ne pas éparpiller les membres du comité entre plusieurs compétitions le même week-end.

La réunion bureau du jeudi 09/05 est annulée.

M. FONDEVILA-VIDAL

Secrétaire générale

Commission Natation

■ Sélection Ile de France Stage demi-fond-eau libre/Juniors à SAMORIN en SLOVAQUIE du mercredi 24 avril au vendredi 3 mai 2019

LEONARDI Vanina CN BRUNOY-ESSONNE
MAGNE Matthieu CN BRUNOY-ESSONNE
BONEL Antonyn CN ST-MICHEL-SUR-ORGE
CRETET Dorian ES MASSY NATATION
JOLY Morgane ES MASSY NATATION
RAKOTONDRAMANGA Eliot-Tahina ES MASSY NATATION
VASQUEZ Lucie ES MASSY NATATION

Font partie des 21 juniors franciliens sélectionnés pour ce stage qui à lieu en ce moment.



■ Redevance 2018/2019

⇒ Engagements épreuves individuelles ou relais

CLUB	1er meeting Essonne	1/2 fond	open Maitres	1er plot Jeunes	Hiver Essonne	2eme plot Jeunes	3eme plot Jeunes	2ème meeting Essonne	4eme plot jeunes	Été maitres	Total
AS CORBEIL ESSONNE	47	13		44	54	51	69	43	68		389
AS MONTGERON WATER-POLO											0
BONDOUFLE AMICAL CLUB	15	2	14	35	14	38	32	16	22	10	198
CA ORSAY	67	13	8	96	56	58	74	30	77	4	483
CN ARPAJONNAIS	30		15	62	44	58	60	35	56	6	366
CN BRUNOY ESSONNE	82	13	2	95	88	97	81	39	92		589
CN DOURDANNAIS	15			18	3	16	19	15	14		100
CN MENNECY 91											0
CN ST MICHEL S/ORGE	115	53		102	164	122	114	98	124		892
CN VIRY CHATILLON	44	56	135	93	83	141	90	47	133	84	906
CO ULIS NATATION	55	10	19	72	41	79	84	37	88	21	506
ELAN NAUTIQUE VAL YERRES				10		29	25		24		88
EN DRAVEIL	77			34	53	35	39	70	36	3	347
EN LONGJUMEAU	66	22	4	52	77	47	48	45	50		411
EN STE GENEVIEVE DES BOIS	53		21	18	37	21	36	50	39	19	294
ES MASSY NATATION	44	51	11	134	153	127	130	2	84		736
ES MASSY SYNCHRO											0
ESPADON BRETIGNY S/ORGE											0
ETAMPES NATATION	17		8	38	7	45	49	10	46	16	236
EXOCET MASTER CLUB	5		8					2		1	16
MORSANG ESSONNE NATAT	42	18		73	40	79	82	33	88	2	457
SCA 2000 EVRY	28		6	63	23	74	70	9	74	4	351
SN MONTGERON	12		35	35	32	43	44		44	21	266
US GRIGNY				32		35	43		45		155
US RIS ORANGIS	12		57	13	4	23	30		30	74	243
YERRES NATATION	48		6	62	32	78	61	40	68		395

⇒ Engagements Avenirs

CLUB	AVENIRS				Total
	1er plot	2eme plot	3eme plot	4eme plot	
AS CORBEIL ESSONNE	17	24	16	9	66
BONDOUFLE AMICAL CLUB	6	6	3	2	17
CA ORSAY	53	50	39	24	166
CN ARPAJONNAIS	46	44	36	22	148
CN BRUNOY ESSONNE	15	21	12	7	55
CN DOURDANNAIS	3	6			9
CN MENNECY 91					0
CN ST MICHEL S/ORGE	22	20	20	13	75
CN VIRY CHATILLON	46	47	39	29	161
CO ULIS NATATION		9	14	11	34
ELAN NAUTIQUE VAL YERRES			2		2
EN DRAVEIL	22	24	19	15	80
EN LONGJUMEAU	26	33	30	20	109
EN STE GENEVIEVE DES BOIS	13	11	19	17	60
ES MASSY NATATION	60	78	69	40	247
ESPADON BRETIGNY S/ORGE					0
ETAMPES NATATION	13	13	16	10	52
EXOCET MASTER CLUB					0
MORSANG ESSONNE NATAT	12	12	12	12	48
SCA 2000 EVRY	11	15	15	9	50
SN MONTGERON	33	32	23	16	104
US GRIGNY	14	18	17	8	57
US RIS ORANGIS	20	16	13	7	56
YERRES NATATION	8	13	10	7	38

⇒ Journées départementales

CLUBS	Journées départementales			Total
	1ère	2eme	3eme	
AS CORBEIL ESSONNE	28	11	27	66
BONDOUFLE AMICAL CLUB	17	11	16	44
CA ORSAY	42	8	7	57
CN ARPAJONNAIS	19		4	23
CN BRUNOY ESSONNE		7		7
CN DOURDANNAIS	20	20	20	60
CN MENNECY 91				0
CN ST MICHEL S/ORGE	87	47	79	213
CN VIRY CHATILLON	14	31	6	51
CO ULIS NATATION	30	24	8	62
ELAN NAUTIQUE VAL YERRES	12	8		20
EN DRAVEIL				0
EN LONGJUMEAU	12	25	25	62
EN STE GENEVIEVE DES BOIS	40	49	38	127
ES MASSY NATATION	5		14	19
ESPADON BRETIGNY S/ORGE				0
ETAMPES NATATION	22	28	15	65
EXOCET MASTER CLUB				0
MORSANG ESSONNE NATAT	15	29	1	45
SCA 2000 EVRY		15		15
SN MONTGERON			16	16
US GRIGNY	25	26	29	80
US RIS ORANGIS				0
YERRES NATATION	18		9	27

Commission des officiels

■ Nominations

⇒ Sont nommés officiel B

GAUTIER Sylvie	CAO	91 B 19035
LEGOT Bun-Huy	CNBE	91 B 19036
MURCIA Bruno	ENVY	91 B 19037
ROUXEL Caroline	ENVY	91 B 19038

⇒ Sont nommés officiel C

DESNOS Anaë	CNV	91 C 19003
LA BIONDA Léa	MEN	91 C 19004
PLANES Janice	MEN	91 C 19005

Records et meilleures performances

■ Records Essonne au Meeting Open des Maîtres de l'Essonne du 13 au 14 avril 2019 à Corbeil-Essonnes

(Homologation FFN le 15/04/2019)

⇒ 50 Nage libre dames catégorie C6

DAVID Christine (1967) CN VIRY-CHÂTILLON en 32.43 le 13/04/2019.

⇒ 200 Nage libre dames catégorie C6

MEUGNIOT Sandrine (1967) CN VIRY-CHÂTILLON en 2 :28.31 le 13.04.2019.

⇒ 100 Nage libre dames catégorie C6

MEUGNIOT Sandrine (1967) CN VIRY-CHÂTILLON en 1.08.68 le 14.04.2019.

⇒ 50 Papillon dames catégorie C8

SCHWING Pascale (1958) CN VIRY-CHÂTILLON en 38.00 le 14/04/2019.

⇒ 200 Papillon messieurs catégorie C8

JOUANDON Marc (1957) US RIS-ORANGIS en 3:14.38 le 14/04/2019.

⇒ 200 4 nages messieurs catégorie C8

JOUANDON Marc (1957) US RIS-ORANGIS en 2:50.56 le 14/04/2019.

⇒ 200 Nage libre dames catégorie C9

BERTRAND Nicole (1951) US RIS-ORANGIS en 5:14.62 le 13/04/2019.

⇒ 100 Papillon messieurs catégorie C9

KLINGBEIL Herbert (1954) SN MONTGERON en 1:13.25 le 13/04/2019.

⇒ 100 Brasse dames catégorie C9

BERTRAND Nicole (1951) US RIS-ORANGIS en 2 :27.50 le 14/04/2019.

⇒ 50 Brasse messieurs catégorie C9

KLINGBEIL Herbert (1954) SN MONTGERON en 42.76 le 14/04/2019.

⇒ 100 Brasse messieurs catégorie C9

KLINGBEIL Herbert (1954) SN MONTGERON en 1:38.18 le 14/04/2019.

⇒ 100 Nage libre dames catégorie C9

BERTRAND Nicole (1951) US RIS-ORANGIS en 2:26.43 le 13/04/2019

■ Meilleure performance Essonne au championnats de France Elite du 16 au 21 avril 2019 à Rennes

(Homologation FFN le 23/04/2019)

⇒ 50 Dos dames toutes catégories

DEL'HOMME Laurine (1997) ES MASSY en 29.16 le 19/04/2019.

⇒ 100 Nage libre dames 15 ans

VASQUEZ Lucie (2004) ES MASSY en 58.70 le 20/04/2019.

⇒ 100 Papillon messieurs 17 ans

RAKOTONDRAMANGA Eliot-Tahina (2002) ES MASSY en 55.19 le 21/04/2019.

⇒ 100 Papillon messieurs 17 ans

RAKOTONDRAMANGA Eliot-Tahina (2002) ES MASSY en 54.96 le 21/04/2019.

Communication

■ Meetings

⇒ Meeting Hugues Duboscq au Havre

Date : du 08 au 09 juin 2019

Lieu : Piscine du CNH Le Havre.

Catégories : Avenirs, Jeunes, Juniors.

Renseignements : Club Nautique Havrais ☎ 02.35.43.47.65

Mail : florenceanatationcnh@gmail.com

Site : <https://www.cnhavrais.com/>

⇒ 16ème Meeting de l'US Grigny

Date : du 11 au 12 mai 2019

Lieu : Piscine de Grigny.

Catégories : Avenirs, Jeunes, Juniors et Séniors.

Plaquette en pièce jointe.

⇒ 37ème Challenge de Massy

Date : du 11 au 12 mai 2019

Lieu : Piscine du COS, Massy.

Catégories : Avenirs et Jeunes

Plaquette en pièce jointe.

Essonne
LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



PLAN DE FORMATION
1^{er} semestre 2019

associations.essonne.fr

La formation associative au cœur de l'action départementale

Cette année encore, le Conseil départemental vous propose une large offre de formations gratuites.

Dirigeants, bénévoles ou salariés associatifs, vous souhaitez créer une association, mener à bien un projet, trouver des réponses dans les domaines du juridique, des ressources humaines, de la comptabilité, de la bureautique, de la citoyenneté, de la communication ? Inscrivez-vous aux formations via votre compte personnel.

Le **Service citoyenneté et vie associative**, à travers son pôle formation, est à votre disposition pour :

- > **vous accompagner** sur la création d'une association, l'établissement d'un budget prévisionnel, la réforme du code du travail ;
- > **vous guider** dans la maîtrise d'outils bureautiques, dans la recherche de fonds publics et privés ;
- > **vous orienter** pour réussir votre campagne de financement participatif, pour booster votre communication externe...

Pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'offre de formations, nous avons fait le choix d'adapter des créneaux horaires en fonction de vos disponibilités (matinales, demi-journées, soirées, samedis). Les « Petits déj asso », tous les premiers jeudis du mois, vous informent sur l'actualité de la vie associative, sur les dispositifs innovants qui facilitent la gestion de votre association ainsi que sur les sujets « citoyenneté » consacrés notamment à la défense des valeurs fortes de vos associations (cohésion sociale, égalité). Ces temps vous permettent également d'échanger avec d'autres associations.

Nous pouvons également construire des formations ou des ateliers à la carte pour répondre à vos besoins spécifiques. Vous avez des questions, des suggestions, un besoin d'informations ? Ayez le réflexe **associations.essonne.fr**, rubrique : se former. Les lieux de formation sont amenés à évoluer en fonction des besoins des territoires.

À très bientôt !

SÉCURISER SON ASSOCIATION ET SON PROJET

- 2 avril (9h-17h)
POWERPOINT : faire une présentation pour expliquer les actions de l'association (niveau 1)
- 18 mai (9h-17h)
Les essentiels de la fiscalité de l'association
- 20 mai (9h-17h)
Faire un bilan comptable (niveau 1)
- 21 mai (9h-17h)
EXCEL : établir un tableau avec des calculs simples (niveau 1)
- 22 mai (9h-17h)
La comptabilité associative (niveau 1)
- 23 mai (18h-21h) 🕒
Les indemnités des bénévoles : règles et limites

PÉRENNISER SON ASSOCIATION ET SON PROJET

- 25 mars (9h-17h)
Comprendre les comptes de l'association (niveau 1)
- 14 et 15 mai (9h-17h)
Créer le site internet de l'association (niveau 1)
- 4 juin (9h-17h)
Mind Mapping : gagner en efficacité avec les cartes heuristiques (atelier informatique)
- 5 juin (9h-17h)
Facebook : l'utilisation pour les associations (niveau 2)
- 6 juin (9h-17h)
Apprendre à convaincre, être force de proposition

DÉVELOPPER SA STRUCTURE ET SES ACTIVITÉS

26 mars (9h-17h)

WORD : créer une affiche et un flyer pour mieux communiquer

1^{er} avril (9h-17h)

Pratiquer et maîtriser l'écoute active

3 avril (9h-17h)

Comment embaucher un salarié ?

12 avril (9h-17h)

Découvrir les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram... (niveau 1)

16 avril (9h-17h)

Trucs et astuces pour protéger ses données (atelier informatique)

17 avril (9h-17h)

Développer sa communication : stratégie, outils...

22 mai (9h-17h)

WORD : réussir la newsletter de l'association

12 juin (9h-17h)

Média Training : prendre la parole face à la presse

PETITS-DÉJ ASSO

28 mars (9h-12h)

« Les agréments associatifs »

16 mai (9h-12h)

« Conseil d'administration et Comité directeur : quelles différences ? »

 Formation en soirée (18h-21h)

CITOYENNETÉ

15 mai (9h-12h)

Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) : comment en bénéficier ?

16 mai (18h-21h) 

L'organisation de manifestations associatives sur la voie publique

ADOPTONS LES COMPORTEMENTS QUI SAUVENT / PSC1 (PARCOURS)

Date à venir (18h-21h) 

Garantir la sécurité des manifestations

Date à venir (9h-17h)

PSC1 - parcours 1 jour et demi

Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

E-LEARNING (VISIONNAGE À DOMICILE)

22 mai (9h-17h)

La conduite de réunion, d'AG...

**UNE QUESTION ?
UNE INSCRIPTION ?
UNE INFORMATION ?**

*Ayez le réflexe
associations.essonne.fr*

**Rubrique : se former
(inscription obligatoire)**

Un besoin de formation
pour acquérir de nouvelles compétences ?

En quête de conseils
en accompagnement et/ou de développement ?

À la recherche d'informations
ou de documentation ?

Une demande de subvention
pour votre association ?

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS
SE TROUVENT SUR LE SITE

associations.essonne.fr


Conseil départemental de l'Essonne
Service citoyenneté et vie associative
1, place Mendès France
91000 Évry-Courcouronnes
Tél. : 01 60 91 32 53 / 93 78





ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



FORMATION BNSSA AVEC L'ERFAN ILE-DE-FRANCE



L'ERFAN Ile-de-France lance une formation **BNSSA pour les licenciés FFN**. Celle-ci se déroulera du **mardi 23 au dimanche 28 avril 2019** (1^{ère} semaine des vacances scolaires) à Paris (CISP pour la partie théorique et à la piscine Roger Le Gall pour la partie pratique). L'examen se déroulera courant mai. Inscription possible jusqu'au vendredi 12 avril 2019.

Les informations et le bulletin d'inscription sont dans le lien suivant :

<http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5209.pdf>

Pour plus d'informations, contactez l'ERFAN Ile-de-France : erfan@lif-natation.fr

N'hésitez pas à inscrire les jeunes de vos clubs. Ils ont plus de 17 ans, ils sont passionnés de natation et souhaitent être sauveteur lors de la période estivale : alors, la formation BNSSA est faite pour eux.

Merci de transmettre l'information dans vos clubs

Attention nombre de places limitées (18)



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

**VOUS ÊTES BÉNÉVOLE ?
VOUS EXERCEZ DES RESPONSABILITÉS
DANS UNE ASSOCIATION ?**

**Vous pouvez déclarer votre
engagement bénévole et bénéficiaire,
sous conditions, de formations**



Le Compte d'engagement citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Le Compte d'engagement citoyen (CEC) est un nouveau dispositif intégré au Compte personnel d'activité (CPA) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir.

Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité associative et bénéficier de droits à formation financés par l'État en reconnaissance de leur engagement.

Qui est concerné ?

Ce dispositif s'adresse à certains responsables bénévoles associatifs.

Des conditions de mission et de durée sont exigées. Sont éligibles les bénévoles membres de l'instance de direction d'une association (conseil d'administration, bureau...) et les bénévoles qui encadrent d'autres bénévoles.

Ils doivent avoir consacré à leur bénévolat au moins 200 heures dans l'année, dont au moins 100 heures dans la même association.

Le bénévolat doit en outre avoir été effectué dans une association déclarée depuis au moins trois ans qui intervient dans l'un des champs suivants : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Quels sont les droits à formation ?

Les bénévoles éligibles, actifs ou non, pourront se voir allouer un forfait en euros, utilisable pour s'inscrire à des formations.

Pour les actifs (salarié, demandeur d'emploi, agent public, indépendant), ce forfait s'ajoute aux droits à formation acquis sur leur compte personnel de formation pour les formations qui les intéressent.

Les droits acquis peuvent être utilisés pour suivre une formation spécifiquement destinée aux bénévoles et volontaires en service civique pour leur mission.

Ils peuvent également être utilisés pour :

- une formation professionnelle sanctionnée par une certification, une attestation ou une habilitation reconnue par le code du travail (L. 6323-6 du code du travail);
- une action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- un bilan de compétences ;
- une préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire ;
- une action de formation d'accompagnement ou de conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

De façon pratique, comment le bénévole intéressé par le dispositif, peut-il solliciter ces droits ?

L'activité bénévole étant inconnue de l'administration, le bénévole doit la déclarer s'il est intéressé par le dispositif. Cette déclaration s'effectue par voie dématérialisée sur « Le compte bénévole » : www.associations.gouv.fr/compte-benevole. Il peut transmettre autant de déclarations que d'associations éligibles dans lesquelles il est investi.

Pour le bénévolat de 2017, la déclaration est possible jusqu'au 28 février 2019. En 2019, le bénévole pourra déclarer son activité de l'année précédente entre le 1^{er} mars et le 30 juin.

Sa déclaration est automatiquement transmise au dirigeant de son association qui se sera désigné comme « valideur CEC » sur « Le compte association » : www.associations.gouv.fr/valideur-cec. Le dirigeant devra attester de l'éligibilité du bénévole. Par précaution, le bénévole a tout intérêt à s'assurer qu'un dirigeant s'est bien identifié comme tel sur « Le Compte association » de son association pour y recevoir sa déclaration.

Un seul membre du conseil d'administration ou du bureau ou de la direction peut être désigné « valideur CEC ». Il doit attester les éléments de la déclaration le 31 décembre de chaque année au plus tard, sauf pour les activités bénévoles de 2017 qui peuvent être attestées jusqu'au 19 mars 2019.

Le cas échéant, les droits sont crédités en début d'année sur le Compte d'engagement citoyen et le Compte personnel de formation du déclarant.



Questions / réponses :

Le CEC ne s'adresse-t-il qu'aux bénévoles ?

Non. Le CEC permet de valoriser différentes activités citoyennes : le bénévolat associatif, mais aussi par exemple un engagement de service civique, de réserviste ou de sapeur-pompier volontaire. Seuls les bénévoles associatifs, dont l'activité n'est pas connue de l'administration, s'inscrivent via Le compte bénévole. Les autres activités reconnues dans le cadre du CEC sont recensées automatiquement grâce à d'autres sources.

Quels sont les délais pour déclarer son activité ?

Les activités de bénévolat réalisées en 2017 doivent être déclarées avant le 28 février 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 19 mars 2019. Les activités de bénévolat réalisées en 2018 doivent être déclarées entre le 1^{er} mars et le 31 juin 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 31 décembre 2019.

Qui peut être « valideur CEC » ?

Un seul membre du conseil d'administration, du bureau ou de la direction, peut se déclarer « valideur CEC ». Pour les associations dotées de plusieurs établissements, il est possible qu'un « valideur CEC » soit identifié par établissement.

Un « valideur CEC » peut-il aussi déclarer ses heures de bénévolat ?

Si le « valideur CEC » répond en tant que bénévole aux critères d'éligibilité du CEC, il peut bien entendu déclarer ses activités via « Le compte bénévole ».

Où puis-je consulter les droits à formation acquis ?

Les droits acquis au titre du CEC peuvent être consultés sur le compte personnel d'activité sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Y a-t-il une liste des formations que je peux suivre ?

Les droits à formation acquis peuvent être utilisés à tout moment, pour une formation professionnelle éligible au titre du CPF (par exemple, réaliser une VAE, un bilan de compétences, suivre une formation pour se reconverter professionnellement...), ou pour une formation pour son engagement bénévole (par exemple, droit des associations, communication associative, recherche de financements...). La liste des formations spécifiquement pour les bénévoles sera publiée au début de chaque année.

La liste de l'ensemble des formations est disponible sur <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Quand dois-je utiliser mon droit à formation ?

Il n'y a pas de limite et vous conservez vos droits et votre forfait d'une année sur l'autre. Le cumul des droits à formation acquis au titre du CEC est cependant limité à un plafond.

En savoir plus : www.associations.gouv.fr/CEC

Références juridiques : sur le compte d'engagement citoyen : article L. 5151-8 du code du travail et suivants. Sur les formations éligibles : article L. 6323-6 du code du travail



www.associations.gouv.fr

 @Asso_gouv



« Ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres. »

Le 3 décembre 2018, la Conférence Nationale du Handicap, grande concertation citoyenne intitulée « Tous concernés, tous mobilisés », a été officiellement lancée.

En parallèle des cinq chantiers menés pour améliorer la vie de tous les citoyens vivant avec un handicap et des déplacements des ministres dans les territoires, **un appel à candidatures est lancé pour permettre à chaque acteur de la société civile de valoriser une action, une pratique ou un évènement conçus pour tous.**

Pour faire de cette édition 2018-2019, **la vitrine de toutes les initiatives citoyennes et le fer de lance de la société inclusive** de demain, nous avons besoin de vous ! Votre mobilisation est essentielle pour relayer cette campagne auprès des citoyens dans vos territoires.

Pour faire acte de candidature, **la démarche est simple** :

1. Je prends connaissance de la charte et je la signe.
2. Je rempli le formulaire en décrivant l'action que je souhaite valoriser et sa dimension 100 % inclusive.

Tout se passe ici : <https://handicap.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/acteurs/comite-interministeriel-du-handicap-cih/la-conference-nationale-du-handicap/tousconcernes>

Les actions labellisées seront publiées sur le site du gouvernement. Elles viendront compléter le rapport rendu au Parlement en juin 2019, qui sera suivi d'un débat devant l'Assemblée nationale.

Mobilisez vos réseaux !



#TousConcernésTousMobilisés

Offres d'emploi



SAISON 2019/2020

L'ENL 91 RECRUTE

La section Natation recherche BEESAN « option natation sportive » ou DEJEPS « mention natation course » pour encadrer des groupes compétitions.

(jours : du Lundi au Samedi en fonction des groupes et présence aux compétitions)

et

La section Water-polo recherche un entraîneur de Water-polo titulaire d'un BEESAN « option water-polo » ou DEJEPS « mention water-polo » pour encadrer une équipe participant au championnat 1^{ère} Division Régionale.

(jours : Mercredi de 20h30 à 22h00 et Jeudi de 20h30 à 22h00 et présence aux compétitions)

Envoyer vos candidatures à : president.enl91@gmail.com

PROFITEZ DE **-20%**

SUR **arena** **Jaked** **speedo** **FUNKY TRUNKS** **FUNKITA**

AVEC LE CODE

CD91NATSWIM

*Valable toute l'année / Hors promotions en cours



www.eurocomswim.com